



RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

18 Place de l'église
56350 SAINT-PERREUX
Tél : 06.77.58.80.02

REGLEMENT INTERIEUR

INSCRIPTIONS :

- o En début d'année, chaque famille doit compléter le formulaire d'inscription annuel disponible en mairie, ainsi que l'autorisation de prélèvement.
- o **Toute inscription vaudra commande de repas et sera facturée, sauf en cas d'absence justifiée telle que maladie de l'enfant. Dans tous les cas, pour toute absence, les familles doivent impérativement prévenir les agents du restaurant scolaire ou la mairie (au plus tard à 8h00 le matin même), par téléphone, message sur répondeur ou par mail, c'est-à-dire avant l'élaboration des repas, faute de quoi le repas sera facturé.**



☎ Restaurant scolaire : 06-77-58-80-02 / cantine-st-perreux@orange.fr

☎ Mairie : 02-99-71-19-81 / mairie-st-perreux@wanadoo.fr

- o Toute présence au restaurant, quelque soit la durée, sera facturée.

MENUS :

- o Les menus de la semaine sont affichés à l'école ; vous pouvez également les retrouver sur le site internet de la commune : www.saint-perreux.fr, ou sur l'application IntraMuros

ALLERGIES :

- o **Pour les enfants allergiques, un protocole d'accueil individualisé doit être établi avec le médecin traitant, la famille et la municipalité. Si la famille ne dépose pas le PAI, la mairie ne sera pas tenue pour responsable en cas de réaction allergique.**
- o Pour les enfants ayant un traitement médical particulier et continu (ex : asthme), les parents sont tenus de transmettre aux agents une prescription médicale ainsi que les médicaments.
- o Les agents sont ouverts à la discussion et peuvent rencontrer les parents qui le souhaitent en dehors des heures de repas.

DROITS ET DEVOIRS DES ENFANTS :

- o Déplacements :
 - Je me déplace dans le calme, sans crier
 - J'écoute et j'obéis aux personnes accompagnatrices
 - Je ne bouscule pas ceux qui sont devant moi

o À l'arrivée au restaurant :

- Je suis poli avec le personnel et les autres enfants
- J'ôte ma veste pour la mettre au porte-manteau, et j'aide un petit à faire de même
- Je trouve une place rapidement, je m'installe et j'attends dans le calme

o Pendant le repas :



- Je mange tranquillement
- Je respecte mes petits camarades
- Je mange proprement
- Je fais attention aux couverts
- Je ramasse ce que je fais tomber
- Je reste assis pendant le repas
- Je lève la main si j'ai besoin
- Je goûte à tous les aliments
- Je finis mon assiette
- Je suis poli(e) et je respecte le personnel
- Je respecte le mobilier et les locaux



- Je ne gaspille pas la nourriture
- Je ne joue pas avec les couverts
- Je ne joue pas avec la nourriture
- Je ne crie pas

o À la fin du repas :

- Je reprends mon vêtement
- Je sors dans le calme

LES SANCTIONS :

- o En cas de disputes, jets de nourriture, manque de respect, pendant le repas ou lors des trajets, etc... : un changement de place ou l'isolement de l'enfant à une table sera opéré par les agents responsables du service.
- o Les parents seront avisés du mauvais comportement de leur enfant.
- o Après plusieurs rappels à l'ordre, ou en cas d'actes violents physiques ou verbaux, une lettre d'avertissement de la mairie sera envoyée aux parents, et pourra être jumelée d'une éviction temporaire ou définitive du restaurant scolaire.

N.B : Pour toute remarque des parents sur les sanctions prises à l'égard de leur enfant, ils devront s'adresser directement à l'élue en charge du restaurant scolaire, Mme Marie-Thérèse THÉOU, ou au maire, Mr Lionel JOUNEAU.

FACTURATION ET PAIEMENT :

- o Les enfants sont pointés tous les midis. Le pointage fait l'objet d'une facturation mensuelle qui intervient au début du mois suivant.
- o Les familles ont la possibilité de régler directement au Trésor Public de Redon (en chèque ou espèces), mais il est souhaitable d'opter pour le prélèvement automatique en remplissant l'autorisation de prélèvement disponible en mairie.
- o Tarifs au 01/09/2025 :
 - Tarif enfant : 3.88€ le repas
 - Enfant dont la commune de résidence refuse la partition financière : 4.07€ le repas

Les agents du service : Mme Isabelle MOYON, Mr Michel LAMIRAULT, Mme Mélanie PARIS
Adjointe aux affaires scolaires : Mme Marie-Thérèse THEOU

L'adjointe au Maire,
Marie-Thérèse THEOU